

Introduire une plainte suite à une nuisance due à l'aéroport de Bierset

Avez-vous constaté un évènement anormal ?

C'est normal parce qu'on a jamais dit à la population, lors des enquêtes publiques, les nuisances réelles et parfaitement connues et quantifiables qu'on allait lui imposer.

Que devez-vous faire ?

Réagir ! Sinon demain ils se permettront encore plus !

Procédure :

- 1) Rédigez un mail, c'est si facile et cela laisse des traces.
- 2) Faites une description, pas obligatoirement détaillée, des faits que vous avez constatés (par exemple que vous avez été réveillé ou que vous avez été incommodé de manière inacceptable).
- 3) Précisez la date et l'heure de l'évènement (ce n'est pas à 2 minutes près, surtout si vous êtes hors des zones où les avions passent majoritairement).
- 4) Précisez votre adresse complète (c'est théoriquement là que vous avez constaté les faits, sinon il faut dire où vous avez subi l'atteinte à vos droits).
- 5) Si cela concerne une nuisance sonore, envoyez votre plainte à la SOWAER info@gowaer.be et à l'ACNAW acnaw@spw.wallonie.be.
- 6) Si cela concerne une nuisance concernant des polluants de l'air (retombées de gaz d'échappement typiques, car odeur de kérosène, ou traces de pollution au sol, sur des bassins d'eau ou sur des vitrages), envoyez votre plainte à Liège Airport, fdo@liegeairport.com (Frédéric Dossin, Responsable Environnement de Liège Airport) et info-airclimat@wallonie.be l'Agence wallonne de l'Air et du Climat.
- 7) Ne vous privez surtout pas de mettre également en copie (CC) :
 - christie.morreale@gov.wallonie.be (la Ministre de la Santé) ;
 - info.dolimont@gov.wallonie.be (le Ministre des Aéroports) ;
 - cabinet.tellier@gov.wallonie.be (la Ministre de l'Environnement) ;
 - willy.borsus@gov.wallonie.be (le Ministre qui défend LA envers et contre tout) ;
 - elio.dirupo@gov.wallonie.be (le Ministre-Président de la RW) ;
 - vos bourgmestres, échevins ou conseillers communaux de votre quartier (c'est bientôt les élections, c'est donc le moment de se rappeler à leur bon souvenir).
- 8) Toujours mettre plaintes.clap@gmail.com en copie (CC).
- 9) **Et toujours nous transférer les réponses** que vous obtiendrez ensuite également à plaintes.clap@gmail.com.

Nous préférons vous prévenir : ne vous attendez jamais à recevoir une réponse satisfaisante ou intellectuellement ou physiquement acceptable.

Le but est, puisqu'ils ne tiennent compte que du nombre de plaintes et pas de leur pertinence et qu'ils ne fournissent jamais de réponse satisfaisante, de pouvoir établir le bilan de leur gestion des plaintes au Tribunal, bref de la manière dont ils répondent et traitent les citoyens.

Si vous nous envoyez une réponse, c'est que vous acceptez qu'on l'utilise au Tribunal comme moyen de preuve.

Et si nous ne revenons quasi jamais vers vous, il ne faut pas croire que votre plainte ne nous est pas utile : elle servira à établir au tribunal le bulletin du comportement de ceux qui nous imposent ces nuisances et de leur « habilité » à ne jamais répondre ou à tourner autour du pot pour éviter de dire ce qu'ils ne veulent surtout pas nous dire.

Alors qu'on impose aux riverains des inepties ou des réponses tellement creuses qu'elles en sont presque une injure à l'intelligence.

Pour eux, ces nuisances n'existent pas vu qu'ils ne les ont jamais décrites ou même simplement annoncées lors des enquêtes publiques !

Elles sont pourtant bien réelles et explicables physiquement parlant.

Ils ne peuvent pas décrire la réalité ou expliquer pourquoi vous subissez ces nuisances, sinon toutes leurs belles théories et leur Success Story tombent à l'eau.

Les citoyens vous remercient d'avance pour le temps que vous prendrez à défendre votre et leurs cadre de vie, votre et leur santé.

Le CLAP

PS Ne groupez pas vos plaintes et envoyez un mail pour chaque évènement.